



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 15 mars 2013

Présents: G.MOUILLESEAUX, F.RABIER, E.RUYER, T.BESANCON, D.BALON, C.BOIRIN, B. DUFERNEZ, I.GIGOS, MP.JAILLET, T. RUCHTI, L.SIBRE, M. LALLEMAND

Excusés: J.MOSIMANN (proc. à MP JAILLET), C. MENIGOZ (proc. à G. MOUILLESEAUX)

Absent : S. DEFAUT

Madame Ludivine SIBRE a été nommée secrétaire

Mairie : Muriel MEHL

Début : 20 h

Fin : 22h50.

Vote des taux Taxes locales 2013

Le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taux d'imposition des 3 taxes locales de 1 % par rapport à 2013.

Les taux retenus sont les suivants :

Taxe d'habitation : **7.05 %**, Taxe foncière (bâti) : **12.54 %**, Taxe foncière (non bâti) : **18.74 %**

Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour l'année 2013 selon la liste ci-après :

Musculation : 1600 €, BRCL(foot) : 1700 €, Autruche TC (Tennis) : 1600 €, Association bessoncourtoise d'animation : 1600 €, ACCA (chasse) : 750 €, Etang communal : 600 €, APPMA (pêche) : 1100 €, FNACA : 150 €, CCAS : 3000 €, Burkino Faso (Comité de jumelage) : 1600 €, Collectif Résistance et déportation : 120 €, FNATH : 120 €, AFSEP : 120 €, La Jeunesse en Plein Air : 120 €, Association Tourne'sols (parents d'élèves): 500 €, Secours Populaire : 120 €, SOS Amitié : 50 €, Prévention routière : 120 €, Souvenir Français : 50 €, Insuffisants rénaux : 120 €, Les PEP 90 : 120 €, l'Association Team Equitation Chèvremont : 150 €

Subventions au groupe scolaire

Le Conseil Municipal décide des subventions accordées au groupe scolaire pour 2013

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 1050 € (350 € par classe)
- Activités : 800 € (activité patinoire)
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

- Ecole Élémentaire

- Coopérative : 1 400 € (350 € par classe)
- Classe découverte : 4000 €
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

Le budget par élèves pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.



Compétence optionnelle politique du logement et cadre de vie

Un programme de Prévention du vieillissement est conduit par Territoire Habitat et le Conseil Général. Il porte notamment sur l'aménagement des salles de bain dans les logements sociaux et concerne les personnes à mobilité réduite. Le coût par logement est estimé à 3 000 euros. La CCT sera sollicitée à hauteur du tiers en ce qui concerne ses habitants, soit 1 000 euros. La CCT sera sollicitée pour un second programme dit Adaptation à la dépendance pour le financement du solde (soit 25 %) quand il concerne ses habitants (sans reste à charge pour ce dernier), soit un coût de l'ordre de 1.000 euros par logement adapté à la dépendance.

Afin que la CCT puisse se doter de la compétence « *Politique du logement et cadre de vie* », le Maire propose un transfert de compétence dans les termes suivants :

« *Politique du logement et cadre de vie. Cette compétence s'entend des actions financières visant à favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement des locataires volontaires de Territoire Habitat* ».

Le Conseil Municipal décide de valider cette proposition de transfert de compétence.

Prochain Conseil Municipal : 29 mars 2013